

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

DECRET N°72-169 du 15 Juin 1972

chargeant le Ministre de la Santé Publique
de l'intérim du Ministre du Développement
Rural et de la Coopération.

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

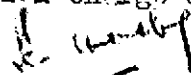
VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel
VU l'Ordonnance n° 70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil
Présidentiel ;
VU le décret n° 70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouver-
nement et le décret n° 71-149 du 4 août 1971 qui l'a modifié ;

D E C R E T :

ARTICLE 1er..- Pour compter du 16 juin 1972, Mr Albert OUASSA, Ministre de la
Santé Publique et des Affaires Sociales, est chargé de l'intérim du Ministre
du Développement Rural et de la Coopération, pendant l'absence de Mr Mama
CHABI POURDOUNGA.

ARTICLE 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

FAIT A COTONOU, LE 15 JUIN 1972
Pour le Président du Conseil Présidentiel absent, le Mem-
bre du Conseil Présidentiel chargé de l'intérim,



Sourou-Migan APITHY

Ampliations :

PCP 6 - MCP 4 - CS 6 - Ministères 11 - HC 3 - SGG 4 - IAA 1 - ACN 2 - CNI 1
DCCT-DN-IGF-JORD-Gdc Chanc. 5 - DEP 2 - DGAJL-Dtion Stat. 4.- CEIN-ACDI 2